

# STRUCTURES PROVINCIALES

- ▶ Centre médico-social (CMS) \_\_\_\_\_ 20 53 53  
de Boulari
- ▶ UPASS Jeanne Boutin \_\_\_\_\_ 20 46 30  
Bourail
- ▶ Centre médico-social (CMS) \_\_\_\_\_ 41 80 08  
de Dumbéa
- ▶ Centre médico-social (CMS) Joël Pime \_\_\_\_\_ 20 46 00  
de La Foa (Farino - Moindou - Boulouparis)
- ▶ UPASS de Païta \_\_\_\_\_ 20 45 70
- ▶ UPASS de Thio \_\_\_\_\_ 20 46 60
- ▶ UPASS de Vao \_\_\_\_\_ 46 11 15  
Île des Pins
- ▶ UPASS de Waho \_\_\_\_\_ 46 41 35  
Yaté

## NOUMÉA

- ▶ Centre médical polyvalent (CMP) \_\_\_\_\_ 20 47 40  
(Espas CMP)
- ▶ Centre médico-social (CMS) \_\_\_\_\_ 20 45 60  
de Kaméré
- ▶ Centre médico-social (CMS) \_\_\_\_\_ 90 46 90  
de Saint Quentin
- ▶ Pôle de service public \_\_\_\_\_ 43 34 11  
de Rivière-Salée
- ▶ Centre de Santé de la famille (CSF)  
de Montravel
- ▶ Centre de Conseil Familial (CCF) \_\_\_\_\_ 27 23 70
- ▶ PMI \_\_\_\_\_ 27 53 48
- ▶ Centre médico-scolaire \_\_\_\_\_ 27 33 60

[En savoir +](#)

## Direction Provinciale de l'Action Sanitaire et Sociale (DPASS)

Service de la Protection de l'enfance

□ 20 45 10   ✉ [dpass.contact@province-sud.nc](mailto:dpass.contact@province-sud.nc)

## Direction Provinciale de l'Action Sanitaire et Sociale (DPASS)

5, rue Gallieni, immeuble Gallieni

BP U2 98845 - Nouméa CEDEX

Tél. 20 44 00 (standard)

LA DIRECTION PROVINCIALE  
DE L'ACTION SANITAIRE  
ET SOCIALE (DPASS)

Des professionnels proches de vous



Province Sud - Avril 2018

# LES DROITS DE L'ENFANT



[province-sud.nc](http://province-sud.nc)



[webtv.province-sud.nc](http://webtv.province-sud.nc)



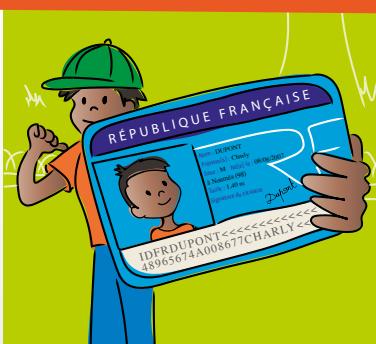
# LES DROITS DE L'ENFANT

La Convention relative aux droits de l'enfant est un traité international qui reconnaît les droits humains fondamentaux des enfants et des jeunes. Elle a été adoptée par les Nations Unies le 20 novembre 1989. Elle sert à promouvoir et à protéger les droits des enfants du monde entier.

## CHAQUE ENFANT A LE DROIT :



d'avoir une famille et d'exister en tant qu'individu au sein la société.



d'avoir un nom, une nationalité et d'accéder à la justice.



d'avoir une éducation et des soins spéciaux quand il est handicapé.



d'avoir un niveau de vie suffisant : une maison, des vêtements, de la nourriture.



à l'égalité, sans restriction de race, de religion ou de nationalité.



d'être soigné par des médecins, d'être protégé en cas de guerre.



de jouer et d'avoir des activités récréatives.



aux secours prioritaires en toutes circonstances.



d'être protégé contre toutes formes de cruautés, de négligence et d'exploitation.